



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°DEL2021\_068 : Avis sur le projet  
périscolaire et culturel de Fontenay le Pesnel**

Séance du 24 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 24 juin à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seullès Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seullès. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 18 juin 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 18 juin 2021.

| Nombre de conseillers<br>communautaires                      |          |                         |
|--|----------|-------------------------|
| En exercice  | Présents | Participants<br>au vote |
| 44   | 37       | 44                      |
| Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir |          |                         |

| VOTE                 |
|----------------------|
| <b>A L'UNANIMITÉ</b> |
| Pour: 44             |
| Contre : 0           |
| Abstention : 0       |

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :  
*Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Geoffroy JEGOU du LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Alain SCRIBE, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON.*

Ont donné pouvoir :

*Daniel DESCHAMPS a donné pouvoir à Gilles TABOUREL*

*Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Alain SCRIBE*

*Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT*

*Gérard LECOQ a donné pouvoir à Patrick LAVARDE*

*Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Thierry OZENNE*

*Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE*

*Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Fabien TESSIER*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seullès Terre et Mer du 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité*

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2021

Application agréée E-legalite.com

**DEL2021\_068 : AVIS SUR LE PROJET PERISCOLAIRE ET CULTUREL DE FONTENAY LE PESNEL**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'avis du conseil municipal de Fontenay le Pesnel

Considérant que l'école de Fontenay le Pesnel fonctionne avec 3 sites distincts :

- 1 accueillant l'école élémentaire et une garderie vétuste
- 1 accueillant l'école maternelle
- 1 accueillant un restaurant scolaire sur plusieurs niveaux et une bibliothèque.

Considérant que la vétusté de la garderie, le restaurant scolaire non adapté et une bibliothèque non accessible aux personnes à mobilité réduite nécessitent de repenser ce site scolaire.

Considérant que le CAUE a été missionné pour présenter à la communauté de communes et à la commune de Fontenay le Pesnel des scénarii pour l'implantation d'un pôle périscolaire et culturel pouvant s'intégrer avec les projets futurs de la commune.

Considérant que le conseil municipal a émis un avis sur l'implantation des bâtiments à construire :

- Implantation des services périscolaires à la place de la garderie actuelle avec un accès rue des écoles.
- Implantation de la médiathèque à la place occupée par le bâtiment abritant actuellement le "foyer et les sanitaires". Les travaux pour raser ce bâtiment sont à la charge financière de la commune.

Le coût total du projet est estimé à 1 600 000€ H.T.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :**

- **VALIDE** le scénario proposé par le conseil municipal de Fontenay le Pesnel
- **AUTORISE** le Président à lancer une consultation pour désigner un architecte
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2021

Application agréée E-legalite.com